

La diversité biologique

Malgré les négociations en cours, les pays développés et ceux en voie de développement demeurent considérablement divisés au sujet des questions reliées au maintien et à la protection de la diversité biologique. Il y a, toutefois, quelque espoir qu'en se penchant sur les questions sur lesquelles on pourrait arriver à une entente durant le processus de la CNUED, telles que l'établissement de zones protégées, les négociateurs arriveraient peut-être à développer des mécanismes servant à aborder d'autres problèmes aussi.

Pendant qu'on négocie les conventions de diversité biologique en s'apprêtant pour la CNUED, les négociateurs s'empêchent dans des débats concernant le transfert de technologie entre les pays développés et ceux en voie de développement. Encore une fois, on se rend compte à quel point il est difficile de séparer les questions économiques du processus de la protection de l'environnement. Egalement, les difficultés illustrent la manière dont les questions globales de l'environnement prennent rapidement leur place au premier rang des questions Nord-Sud à régler dans les quelques prochaines années.

L'eau et les ressources marines

Voilà un domaine qu'on a identifié comme celui où il existait un potentiel pour une

coopération considérable entre le Canada et le Japon. Les participants japonais ont indiqué qu'il leur fallait y augmenter leur investissement, en particulier dans le domaine des installations de traitement des déchets.

5. LE PARTAGE DE LA TECHNOLOGIE

Le débat au sujet de la gestion globale des ressources naturelles est directement relié à la question, d'une plus grande envergure, du transfert de technologie aux pays en voie de développement. Il existe plusieurs obstacles au transfert de technologie. Par exemple, afin que le transfert de technologie puisse être un outil efficace pour résoudre les problèmes environnementaux, il faut développer un processus de sélection afin d'assurer que la technologie appropriée soit offerte. De la même façon, afin que les transferts soient efficaces, il est nécessaire de transférer les habiletés et la formation en plus de la technologie de base. Un autre obstacle provient de tels organisations que le WIPO (World Intellectual Property Organization), qui sont peu disposés à inclure la propriété intellectuelle dans les entretiens commerciaux, peu importe leur forme.

Afin d'aborder certains de ces problèmes, le Japon a créé le Centre international pour le transfert de technologie de la Terre (ICETT). ICETT fut créé afin de collaborer avec d'autres pays industriels quant au transfert de technologies environnementales, dont certaines ont été développées à RITE,